



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 24 juillet 2026

Sécurité des chantiers à proximité de réseaux : la DREAL mène une opération de contrôle près d'Auxerre.

Chaque année, **plus d'une centaine de chantiers** dans la région conduisent à des **dommages sur les réseaux de transport et de distribution** de tout type : transport de gaz naturel, d'hydrocarbures, de produits chimiques, d'eau potable ou d'eaux usées, de câbles électriques et de télécommunication.

Ces dommages peuvent avoir des **conséquences très importantes**, tant pour la sécurité des travailleurs, des riverains et des biens, que pour la protection de l'environnement et l'économie.

Les inspecteurs de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté mènent régulièrement des **contrôles de chantier de manière inopinée pour vérifier la bonne application de la réglementation anti-endommagement** par les parties prenantes : responsables de projets, exploitants de réseaux et entreprises de travaux publics.

Trois inspecteurs de la DREAL ont ainsi réalisé une opération de contrôle inopinée le 16 juillet 2026 à Auxerre **sur 5 chantiers**. Ils ont pu constater **plusieurs non-conformités**, chacune concernant un chantier différent, pour lesquelles des rappels à la réglementation ont été réalisés :

- non renouvellement de la déclaration de travaux sur le guichet unique ;
- repérage de réseaux incomplet ;
- non utilisation de techniques douces à proximité de réseaux sensibles.

Ces constats viennent illustrer que **si le nombre de dommages rapporté au nombre de chantiers est en forte diminution depuis 2012 sur la région (taux de 0,26%), il tend désormais à la stagnation et nécessite une vigilance constante des parties prenantes** dans la mise en œuvre des mesures de

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex



@Prefet89

@Prefet89

prévention prévues par la réglementation.

Pour plus d'information, la réglementation anti-endommagement est consultable sur le guichet unique : <https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/>.

Cette plateforme renseigne par ailleurs les responsables de projet et entreprises de travaux sur la liste des réseaux concernés par le lieu où les travaux sont prévus.



Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex